

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09

Fax 02 47 50 20 67

courriel :

mairie-athee@wanadoo.fr

COMpte RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt

Le neuf décembre à vingt heures trente minutes

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire.

Date de convocation

04-12-2020

Etaient présents : Marylène COUSSY, Laurent NEVEU, Karine PATIN, Olivier LATOUR, Adeline BETAÏLOULOUX, Virginie DOGUET, Denis MORIZOT, Eric MARINIER, Joseph RIBEIRO, Alexandra MOTOT, Mathilde VILARINHO, Romain DEGNIEAU, Marie DEGNIEAU, Martin DOUARE, Isabelle PAIS, de la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

Secrétaire : Monsieur Vincent DENIZIOT

Pouvoirs (*l'article 6 de la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020 donne la possibilité à chaque membre d'être porteur de deux pouvoirs*)

Madame Gwenaëlle COUTON ayant donné pouvoir à Madame Alexandra MOTOT, Madame Stéphanie PINÇON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LATOUR, Madame Sandrine GUSPARO ayant donné pouvoir à Madame Virginie DOGUET, Monsieur Frédéric VIETTI ayant donné pouvoir à Monsieur Eric MARINIER, Monsieur Claude TANGUY ayant donné pouvoir à Madame Isabelle PAIS, Monsieur Thomas RENAULT ayant donné pouvoir à Madame Isabelle PAIS.

En exercice 23

Présents 17

Votants 23

ORDRE DU JOUR

■ Procès-Verbal du précédent conseil municipal,

■ Points soumis à délibération :

- 1- Convention Commune / Conseil Départemental pour l'entretien et la gestion de l'itinéraire cyclable Cœur de France à vélo – Val de Cher » sur le territoire de la commune,
- 2- Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) pour la réalisation d'un verger pédagogique,
- 3- Tarifs communaux 2021,
- 4- Création d'un poste d'adjoint technique territorial au service technique,
- 5- Mise en place d'un CDD pour accroissement temporaire d'activités au service technique,

■ Informations diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est possible d'ajouter à l'ordre du jour l'examen d'un point supplémentaire concernant la participation de la commune au dispositif Travaux d'Intérêt Général.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal émet un avis favorable.

2020-61 Convention Commune/Conseil Départemental pour l'entretien et la gestion de l'itinéraire cyclable Cœur de France à vélo – Val de Cher » sur le territoire de la commune

Monsieur Vincent DENIZIOT, adjoint au maire en charge de la voirie, expose que le conseil départemental 37 souhaite formaliser les modalités de gestion et d'entretien de l'itinéraire cyclable « Cœur de France à vélo – Val de Cher ».

Une convention entre les deux parties, qui fixe les rôles et les principes d'intervention du Département et de la commune, est proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

➤ **Vote : à l'unanimité**

2020-62 Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) pour la réalisation d'un verger pédagogique

Monsieur Vincent DENIZIOT, adjoint au maire, expose le travail de la commission environnement sur le projet d'un verger pédagogique à côté de la mairie et à proximité des écoles, du centre de loisirs et de la crèche, qui permettrait, d'une part, de planter des arbres fruitiers et autres essences sur une parcelle communale et d'y associer les habitants (entretien, ramassage des fruits,...), d'autre part, d'y associer les équipes enseignantes avec les enfants, comme cela est déjà le cas avec le jardin pédagogique et citoyen.

Afin de compléter le financement de ce projet, une subvention au titre du F2D peut être sollicitée.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 7200 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de solliciter pour l'année 2021 une subvention au taux maximum auprès du conseil départemental 37 au titre du F2D pour la réalisation d'un verger pédagogique et citoyen,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

➤ **Vote : à l'unanimité**

2020-63 Tarifs communaux 2021

Le conseil municipal,

VU les tarifs municipaux applicables au titre de l'année 2020,

VU le projet de tarifs présenté pour l'année 2021,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 02 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les tarifs municipaux applicables à compter du 01 janvier 2021 comme suit :

SALLE RENE BESSE (caution de 200 € et 500 € avec cuisine)

HABITANTS ET ASSOCIATIONS D'ATHEE SUR CHER	HABITANTS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
BALS MARIAGES RECEPTIONS AVEC CUISINE	
▶ 1 ^{ère} journée- 500€	▶ 1 ^{ère} journée- 650€
▶ weekend - 650€	▶ weekend - 800€
Si journée supplémentaire 220€	Si journée supplémentaire 220€
CONCOURS JEUX THEATRE LOTO CONCERT RECEPTION (SANS CUISINE)	
▶ 1 ^{ère} journée- 200€	▶ 1 ^{ère} journée- 350€
▶ weekend - 350€	▶ weekend - 500€

REUNIONS	
▶ Réunions 80 € (hors AG des associations communales)	▶ Réunions 100€

SALLE ABBE LACOUR (caution de 200 €)

HABITANTS ET ASSOCIATIONS D'ATHEE SUR CHER	HABITANTS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
BALS MARIAGES RECEPTIONS AVEC REPAS	
▶ 1 ^{ère} journée- 200€	▶ 1 ^{ère} journée- 350€
▶ weekend - 300€	▶ weekend - 500€
Si journée supplémentaire 100€	Si journée supplémentaire 100€
VIN D'HONNEUR – RECEPTION-REUNIONS	
▶ Réunions 30€ (hors AG des associations communales)	Moins de 3 heures 80€
LOCATIONS PROFESSIONNELLES	
▶ Séminaires 200€	

MAISON DES ASSOCIATIONS

HABITANTS ET ASSOCIATIONS D'ATHEE SUR CHER	HABITANTS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
RECEPTIONS	
▶ Sans repas GRATUIT	▶ Sans repas 70€
LOCATIONS PROFESSIONNELLES	
▶ Séminaires 85€	
▶ Tarif : 10 €/h	

GYMNASSE

HABITANTS ET ASSOCIATIONS D'ATHEE SUR CHER	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
CLUB HOUSE	
▶ Réception sans repas GRATUIT	▶ Réception sans repas 70€
GYMNASSE	
	▶ Manifestation sportive 100€ la journée (50€ la ½ journée)

DIVERS

Utilisation fréquente d'une salle communale par une association communale	▶ GRATUIT
Utilisation régulière d'une salle communale par une association hors commune	▶ Forfait de 1200 € pour le gymnase sur 36 semaines ▶ Forfait de 900 € pour la salle des fêtes sur 36 semaines
ELUS (quel que soit la salle)	▶ Pour réunion publique GRATUIT ▶ Pour réunion publique dans le cadre de propagande politique GRATUIT
Collectivités locales, EPCI (quel que soit la salle)	▶ Pour réunion publique GRATUIT
Candidats aux différentes élections lors des périodes électorales	▶ 1 gratuité par mois puis 15 € au-delà d'une réunion par mois

LOCATION DE MOBILIER

Table pour une durée de 48 heures, l'unité	▶ 4.80€
Location de grilles d'exposition, l'unité (pour les particuliers, associations hors communes, collectivités locales)	▶ 3.00€

Location de grilles d'exposition, l'unité (pour les associations communales)	▶ GRATUIT
--	-----------

CLES COMMUNALES

Forfait pour le remplacement des clés perdues des bâtiments communaux	▶ 80€
---	-------

PHOTOCOPIES

▶ Photocopies A4 (noir et blanc), l'unité	▶ 0.20€
▶ Photocopies A4 (couleur), l'unité	▶ 0.40€
▶ Photocopies A3 (noir et blanc), l'unité	▶ 0.40€
▶ Photocopies A3 (couleur), l'unité	▶ 0.80€

DROIT DE PLACE POUR COMMERCANT AMBULANT

▶ Le mètre linéaire	▶ 1,00€
▶ L'électricité	▶ 2.40€
▶ L'électricité branchement triphasé	▶ 9.00€

CONCESSIONS CIMETIERE

▶ Concession trentenaire	▶ 750 € les 2m ² (375 € le m ²)
▶ Taxe de superposition	▶ 150€

COLUMBARIUM / JARDIN DU SOUVENIR

▶ Columbarium – 30 ans	▶ 500€
▶ Jardin du souvenir – taxe gravure	▶ 3€ la lettre

SITE CINERAIRE

▶ Tarif / cavurne	▶ 250€
-------------------	--------

TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

▶ Entrée desservant un terrain construit : Forfait pose de buses pour busage d'une entrée (hors fournitures)	▶ Forfait de 75 €
▶ Intervention du tractopelle, l'heure (avec conducteur)	▶ 65.00€
▶ Intervention manuelle du personnel communal, l'heure	▶ 36.00€

➤ Vote : à l'unanimité

2020-64 Création d'un poste d'adjoint technique territorial au service technique

Madame COUSSY, 1^{ère} adjointe au maire en charge du personnel, expose que le contrat à durée déterminée de l'agent affecté à l'entretien du complexe sportif et aux missions du service technique prend fin au 31 mars 2021.

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des missions assurées par l'agent actuellement sur ce poste en contrat à durée déterminée ;

CONSIDÉRANT les besoins du service technique et la nécessité de disposer d'agents polyvalents, il est proposé de titulariser l'agent en question au grade de catégorie C, d'adjoint technique territorial.

La commission du personnel, réunie le 26 novembre dernier, a émis un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint technique territorial au service technique, à temps complet, à compter du 01 avril 2021.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et précisé que les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription au budget communal 2021, décide, à l'unanimité, de créer à compter du 01 avril 2021, un poste à temps complet d'agent polyvalent et d'entretien du complexe sportif au grade d'adjoint technique territorial.

➤ **Vote : à l'unanimité**

2020-65 Mise en place d'un Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activités au service technique

Madame COUSSY, 1^{ère} adjointe au maire en charge du personnel, expose que le contrat à durée déterminée du responsable technique (CDD piloté par la Communauté de communes Bléré Val de Cher dans le cadre de la compétence eau et assainissement, soit 50 % CCBVC - 50 % commune), se termine le 31 décembre 2020.

Il est proposé de maintenir ce CDD, à 100 % sur la commune, à compter du 1er janvier 2021 pour une durée d'un an, en référence au grade de technicien territorial.

La commission du personnel, réunie le 26 novembre dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

CONSIDÉRANT l'ensemble des éléments exposés ci-dessus,

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir la fonction de responsable technique au sein du service technique,

Le conseil municipal,

VU les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1,

Après en avoir délibéré et précisé que les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription au budget communal 2021, décide, à l'unanimité,

- de recruter pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2021, un agent contractuel à temps complet au grade de technicien territorial, rémunéré en référence à l'indice brut 452, qui assurera la fonction de responsable technique.

➤ **Vote : à l'unanimité**

2020-66 Participation de la commune au dispositif des Travaux d'Intérêt Général (TIG)

Madame COUSSY, 1^{ère} adjointe au maire en charge du personnel, expose le dispositif Travaux d'Intérêt Général (TIG) qui permet à une personne condamnée d'effectuer un travail sans rémunération dans l'intérêt collectif, contribuant ainsi à son insertion.

Le TIG est une peine alternative à l'emprisonnement sous forme de travail non rémunéré en fonction des textes en vigueur (actuellement de 20 à 400 h), effectué au profit d'une personne morale de droit public ou d'une association habilitée par la juridiction de Tours.

Le référent TIG sur le département est venu présenter le dispositif à la municipalité.

CONSIDÉRANT que cette démarche éducative permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes condamnées par le juge ;

CONSIDÉRANT que l'employeur de ces personnes accueillies demeure le service du ministère de la justice, le SPIP 37, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Indre et Loire,

CONSIDÉRANT que l'accueil de ces personnes se fera en adéquation avec le service technique (compatibilité des missions du service avec le profil de la personne accueillie), en fonction de l'activité du service technique, en fonction de la disponibilité du personnel encadrant l'équipe technique,

VU la loi n°83-466 du 10 juin 1983 instituant le Travail d'Intérêt Général (TIG),

VU la loi n°99-515 du 23 juin 1999 créant le Travail Non Rémunéré (TNR),

VU la circulaire ministérielle du 26 septembre 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'ACCEPTER que la commune, à compter du 01 janvier 2021, accueille ponctuellement des personnes dans le cadre du dispositif TIG et TNR au sein du service technique de la commune ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif sur la commune.

➤ **Vote : à l'unanimité**

Informations diverses

■ Madame Adeline BETAILLOULOUX, adjointe à la vie scolaire, informe le conseil municipal sur les problèmes de chauffage à l'école élémentaire : fuites récurrentes sur le réseau (tuyauterie très usée), défaillances de plus en plus fréquentes de la chaudière. Depuis lundi 07 décembre, en concertation avec l'équipe enseignante, l'école est restée ouverte et les classes ont été maintenues en température avec des radiateurs d'appoint en dehors du temps scolaire. La société de maintenance, MISSENARD, devrait réparer la chaudière vendredi 11 décembre.

Au vu des ces pannes, il est envisagé de rénover complètement le réseau souterrain de chauffage.

■ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) menée par la CCBVC : Monsieur le Maire présente les panneaux de communication qui sera affiché dans la commune de manière à faire connaître l'opération.

■ Au vu contexte sanitaire actuel, la cérémonie des vœux à la population n'aura sans doute pas lieu.

■ Le calendrier annuel des séances de conseil 2021 est mis dans le **drive/drive mairie/mairie au quotidien/astreintes/**.

■ Le 16 décembre 2020, le conseil municipal est convié à une réunion en mairie sur les orientations budgétaires 2021.

Fin de séance à 21h45
Prochain conseil municipal le mercredi 13 janvier 2021
à 20h30